

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNI DE LA COMMUNE DE I

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 033-213302433-20231218-DELIB_23_12_248-DE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

Mis en ligne sur le site Internet de la ville de Libourne le 22 décembre 2023

23-12-248

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35 Date de convocation : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN Conseillère municipale déléguée

Absents:

Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Bilal HALHOUL pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DOMAINE PUBLIC

CRÉATION ET ACTUALISATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU 1ER JANVIER 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 22-03-039 en date du 28 mars 2022 concernant la création et la modification des tarifs du domaine public au 1^{er} avril 2022 et au 1^{er} janvier 2023,

Considérant qu'il y a lieu de créer et d'ajuster certains tarifs compte-tenu des nouvelles demandes d'occupation du domaine public sur le territoire de la commune de Libourne,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 14/12/2023,

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Après en avoir délibéré, Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant doi 110 033-213302433-20231218-DELIB_23_12_248-DE

Le Conseil Municipal :

- valide la création et l'ajustement des tarifs du domaine public à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2024 tels que suivent :

FETE FORAINE / tarif par métier et par jour	Tarifs 1er janvier 2024
Métier fermé de moins de 150m2 de surface occupée	
par jour par m2 du 1er au 8ième jour d'occuaption	0,39 €
tarif à compter du 9ième jour d'occupation par m2	0,19 €
Métier fermé de plus de 150 m2 de surface occupée	
par jour par m2 du 1er au 8ième jour d'occuaption	0,26 €
tarif à compter du 9ième jour d'occupation par m2	0,13 €
Barbe à Papa par jour	0,38 €
Forfait pour la durée de la manifestation pour Coup de poing, machine à sous, appareil distributeur et tout mobilier accessoire sans lien fonctionnel avec le métier principal	32,26 €
Forfait CARAVANE	
la première caravane de moins de 15m2 de surface occupée	gratuit
La 2ième caravane : Forfait pour caravane de moins de 15m2 de surface occupée	38,57 €
Forfait par caravane à partir de 15m2 de surface occupée	78,18 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) par jour	6,51 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site pour 5 jours	41,00 €
Forfait eau + électricité + remise en état du site forfait pour la manifestation au-delà de 5 jours	65,10 €
CIRQUE OU SPECTACLE FORAIN	
le m2 superficie inférieure à 300 m2	0,54 €
le m2 superficie supérieure à 300 m2	0,28 €

MANIFESTATIONS TEMPORAIRES FOIRES ET MARCHES DIVERS / tarif par m2 et par jour	Tarifs au 1er janvier 2024
Manifestation de petite envergure - Foires annuelles et Marchés à Thèmes	Tarifs au m2
alimentaire le m2 hors fluide Food Truck, Triporteur	2,66 €
non alimentaire le m2 hors fluide - brocante	1,42 €
Exposants sans but lucratif associations	gratuit
Exposants à vocation commerciale (foire aux vins, foire au gras)	2,50 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) par jour	6,51 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site pour 5 jours	41,00 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site au-delà de 5 jours et maximum 30 jours	65,10 €
animation commerciale à but lucratif hors buvette et hors terrasse autorisée sur le domaine public	1,40 €
animation commerciale d'initiative privée à but non lucratif autorisée sur le domaine public:	1,39 €
Manifestations de grande envergure ou d'ampleur nationale	Tarifs au m2
Exposants sans but lucratif associations	gratuit
Exposants à vocation commerciale	3,00 €
Food Truck	3,50 €
Terrasses et buvettes	3,50 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) par jour	6,51 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site pour 5 jours	41,00 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site au-delà de 5 jours et maximum 30 jours	65,10 €
Redevance publicitaire (taux appliqué sur l'ensemble de la redevance)	9%
Terrasses et Buvettes liées à des évènements ou manifestations particuliers	Tarifs au m2
Buvette ou terrasse exceptionnelle associée à une manifestation sur un espace attenant ou non	3006
attenant à l'établissement	3,00 € 6.51 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) par jour	
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site pour 5 jours	41,00 €
Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site au-delà de 5 jours et maximum 30 jours	65,10 €
ETALAGE PONCTUEL lié à une manifestation -	Tarifs au m2
Tarif par m2 et par jour	1,42 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2023 Reçu en préfecture le 21/12/2023 **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** Publié le TERRASSES ANNUELLES ET ESTIVALES Tarif identique pour les terrasses annuelles ou estivales ID: 033-213302433+20231218-DELIB_23_12_248-DE base 30 jours / mois Secteur Hyper Centre (voir plan joint) Place Abel Surchamp, Rue Gambetta, Esplanade François Mitterrand, Place Decazes, Allées Robert Boulin et les voies adjacentes des rues précitées jusqu'à la première intersection la rue Fonneuve, la rue Montesquieu, la rue Jules Ferry Terrasse couverte fermée 61,30 € 5,10 € Terrasse couverte non fermée 41,40 € 3,45 € Terrasse ouverte 37,62 € 3.15 € Autre secteur le m2 Terrasse couverte fermée 52,40 € 4,40 € Terrasse couverte non fermée 33,35 € 2,80 € Terrasse ouverte 30,10 € 2,50 € ETALAGES Tarifs av m linéaire Annuel Journalier base 360 jours Secteur Hyper Centre Place Abel Suchamp, Rue Gambetta, Esplanade François Mitterrand, Place Decazes, Allées Robert Boulin et les voies adjacentes des rues précitées jusqu'à la première intersection la rue Fonneuve, la rue Montesquieu, la rue Jules Ferry 23,40 € 0,07 € Autre secteur 19,35 € 0,02 € OCCUPATION LONGUE DUREE mensuel semestriel

TRIPORTEUR occupation 3m2 79,80 € 478,80 € Forfait fluide (eau et/ou électricité) par jour 6,51 € Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site pour 5 jours 41,00€ Forfait fluide (eau et/ou électricité) + remise en état du site au-delà de 5 jours et maximum 30 jours 65,10€ Camion-magasin 228,00 € CHEVALETS Forfait par support de promotion Annuel Tous secteurs confondus 51,50€ Le montant forfaitaire est dû quelque soit la durée d'implantation du support au cours de l'année civile **CHEVALETS ET SUPPORTS MOBILES NON AUTORISES** Forfait par support de promotion en infraction jour Tous secteurs confondus pénalité journalière Le montant forfaitaire et journalier est dû à réception de la mise demeure de retrait du/des support(s) 15.50€ concernéls) Emplacement dédié aux objets de mobilité pour livraison (Occupation du domaine public à vocation 29,70 € commerciale tarif annuel au m2)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.12.23 et de la publication, le 22.12.23

Fait à Libourne

FOOD TRUCK

Food truck occupation inférieure ou égale à 15m2

Food truck occupation supérieure à 15m2

_ \

Le Maire, Philippe BUISSON The state of the s

Pour expédition conforme Philippe BUSSON, Maire de la Commune de Libourne

266,00 €

399,00 €

1 596,00 €

2 394,00 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2023 Envoyé en prefecture le 21/12/2023 52LG

ID: 033-213302433-20231218-DELIB_23_12_248-DE